

Décret n° 2018-272 du 13 avril 2018
relatif à la création de spécialités du
diplôme « mention complémentaire »

Arrêté du 13 avril 2018 portant
création de la mention complémentaire
« Animation-gestion de projets dans le
secteur sportif » et fixant ses modalités
de délivrance

Mention complémentaire
Animation et gestion de projets dans le
secteur sportif
(MC AG2S)
Diplôme professionnel de niveau IV



Avril 2018

Un nouveau diplôme du secteur sportif

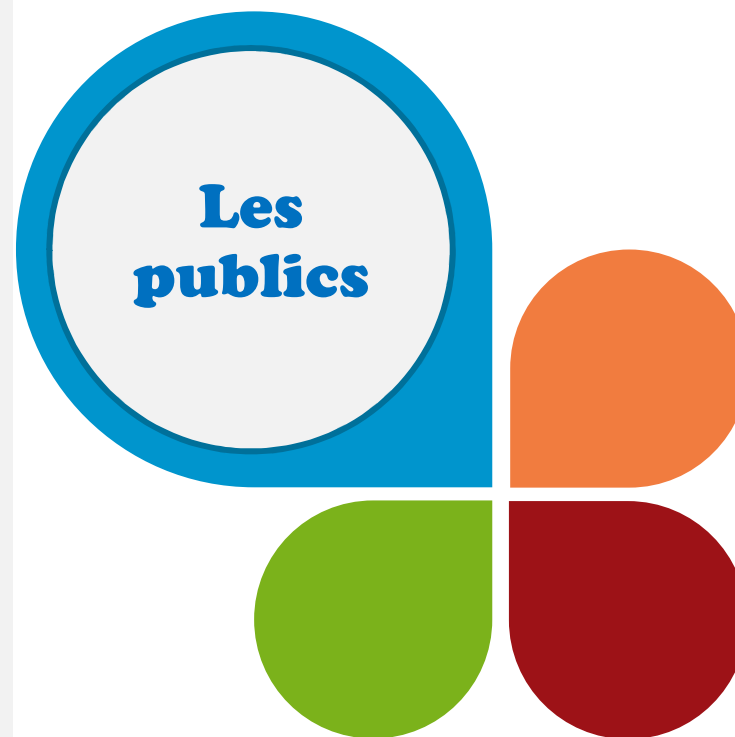
Le sport et les activités sportives offrent un fort potentiel de développement de l'emploi



L'entrée en formation

LE PROFIL D'ENTRÉE EN FORMATION

- 4 attendus à l'entrée en formation (ParcourSup) pour aider et guider les candidats à s'orienter de manière réfléchie dans la mention complémentaire AG2S.
- La cible professionnelle recouvre des emplois portant sur l'animation d'activités et la gestion de projets dans des structures de tout type, publiques ou privées.
- La possibilité de poursuivre la formation vers un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialisé (BPJEPS), avec lequel la MC AG2S s'articule.
- La formation , au choix, 2 dominantes de pratique : Activités Physiques pour Tous (APT) et Activités Aquatiques et Natation (AAN).
- Le niveau d'exigence technique et sécuritaire attendu dans la pratique physique correspond au niveau 4 de compétence attendu à l'épreuve d'EPS du baccalauréat professionnel, dans les différentes activités ou spécialités proposées.



L'organisation pédagogique

LES DIFFÉRENTS DOMAINES ET LES INTERVENANTS POSSIBLES



The diagram consists of four overlapping circles arranged in a 2x2 grid. The top-right circle is orange and contains the text 'Le cadre de formation'. The top-left circle is blue, the bottom-left is green, and the bottom-right is red. They all overlap in the center.

Le cadre de formation

- Le référentiel couvre 3 domaines de professionnalisation :
 - D1 Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice
 - D2 Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
 - D3 Participation à la gestion des projets de structure
- Une répartition du volume horaire (400 h) cohérente et partagée
 - D1 Entre 100 et 150 heures
 - D2 Entre 150 et 250 heures (dont au minimum 108 h pour la pratique sportive)
 - D3 Entre 50 et 80 heures
- Des intervenants professeurs (EPS, ECOGESTION, STMS, BSE) et des experts (CREPS, Université, SDIS...)
- La formation en milieu professionnel de 18 semaines comprend obligatoirement à minima 2 semaines de formation au sein d'une association sportive scolaire.
- Les espaces de formation professionnalisés pour les 2 dominantes sont à proximité (complexe sportif, espaces de pratique, structures aquatiques...)

Les clés de lecture du référentiel

LA PROFESSIONNALISATION DU MONDE SPORTIF

- Le référentiel des activités professionnelles (RAP) décrit les contextes et les conditions dans lesquels le titulaire du diplôme exercera.
- Le référentiel de certification (RC) est un document qui décrit précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée.
- Les exigences de connaissances et de compétences de la MC AG2S visent un éventail assez large de connaissances en lien avec la pratique physique et les différents publics, en lien avec les ressources au sein de la structure et de son environnement, en lien avec la culture sportive.
- Le plan prévisionnel de formation est à bâtir en équipe.
- Le sport produit des biens et des services mais il développe aussi des emplois, des équipements, des formations nécessaires. La dimension sociétale et économique du développement des activités sportives forment des perspectives d'évolution incontournables.

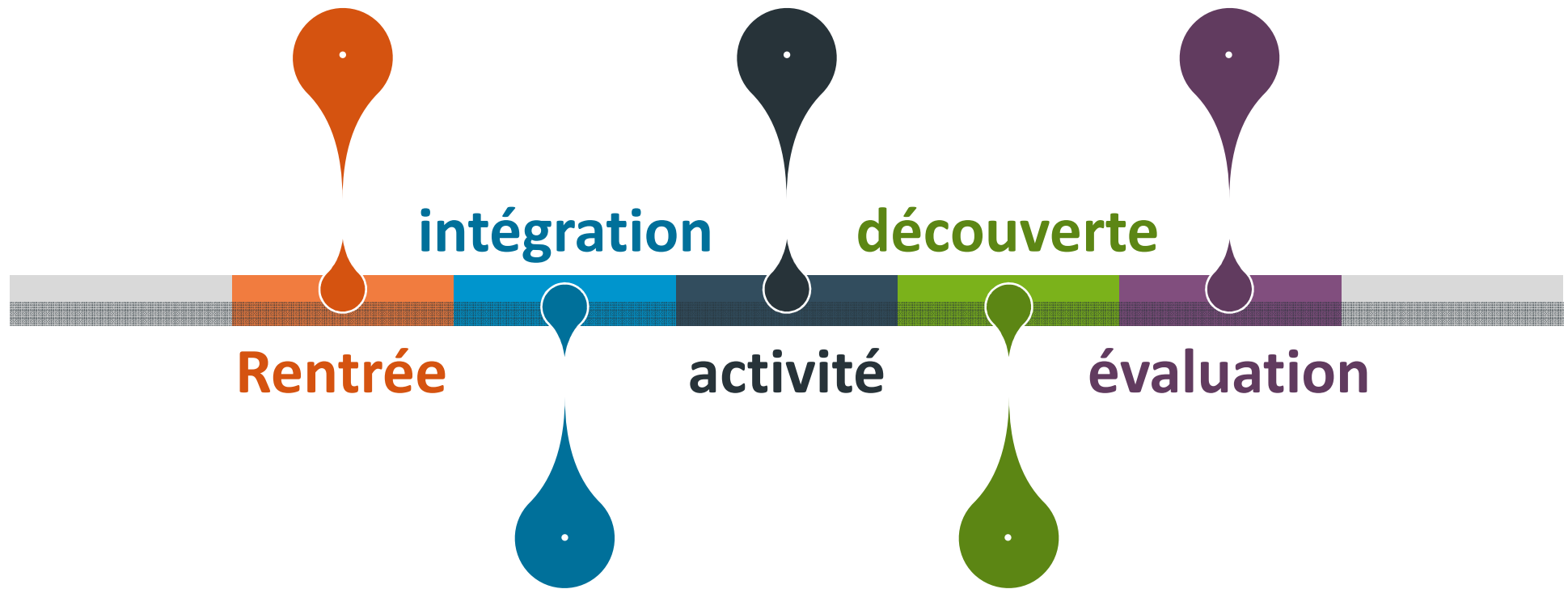


L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE



- En formation initiale, tous les diplômes professionnels comportent des périodes obligatoires de formation en milieu professionnel (PFMP).
- Les périodes de PFMP peuvent se dérouler hors temps scolaire (en soirée, le weekend, pendant les périodes de vacances scolaires) dans le respect du droit du travail et des conventions.
- L'apprentissage est un mode de formation initiale en alternance qui associe une formation pratique et concrète chez un employeur et des enseignements plus théoriques dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).
- La structure d'accueil des PFMP devra obligatoirement être caractéristique du milieu correspondant à la dominante du diplôme choisie par le candidat :
 - ⇒ Pour la dominante APT : Toute structure relative aux trois domaines que sont les activités physiques d'entretien corporel, les activités et les sports collectifs et les activités physiques de pleine nature ;
 - ⇒ Pour la dominante AAN : Structure aquatique artificielle ou naturelle avec un périmètre de sécurité (délimité).

Les temps forts de la formation



L'évaluation certificative par CCF

E1 *coefficient 9*

U1 - Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice

en établissement

EXPOSE (support dossier personnel) 10mn

ENTRETIEN 10mn

E2 *coefficient 9*

U2 - Mettre en œuvre un projet d'animation

ORAL 20mn (exposé 10mn + entretien 10mn) *en établissement*

PRATIQUE (entre 30mn et 3 heures, un professionnel qualifié dans le jury d'évaluation) *en établissement*

INTERVENTION PEDAGOGIQUE (30mn + entretien 10mn, un professionnel qualifié dans le jury d'évaluation) *en structure d'accueil des PFMP*

E3 *coefficient 6*

U3 - Gérer un projet dans le secteur du sport

CADRAGE D'UN PROJET

PROMOUVOIR UN PROJET

CLOTURER UN PROJET

en structure d'accueil des PFMP

Exposé oral du travail mené pendant le stage + échange jury

 Dans la dominante AAN, en structure ou dans l'établissement d'accueil, les étudiants prépareront les épreuves du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA)

La créativité et l'initiative pédagogique

01

Profil de compétences

Personnaliser les parcours en valorisant les acquis et les profils de compétences des étudiants

02

Professionnalisation

Contribuer à la professionnalisation des étudiants par une interaction avec les experts et les tuteurs

03

Pratiques pédagogiques

Imaginer des formes de collaborations variées, des projets, des co-animations, des enseignements conjoints ou complémentaires tout en privilégiant les domaines d'expertise de chaque professeur, des pratiques externalisées en présence d'experts professionnels



04

Apprentissage actif

Impliquer les apprenants dans une démarche active par des mises en situation professionnelle pour donner du sens aux apprentissages scientifiques et techniques.

05

Contextes d'activités

Prendre appui sur la dynamique associative du sport scolaire (UNSS, USEP, UGSEL)

06

Poursuite en BP JEPS

Dès l'entrée en formation dans la MC AG2S, anticiper en lien avec les structures d'accueil la prise en charge de la poursuite de la formation au BP JEPS



Dans l'académie de Bordeaux

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Dès la rentrée 2018,

ouverture de deux mentions complémentaires

« Animation-gestion de projet sportifs »

par arrêté rectoral du 29 janvier 2018 dans deux établissements :

- **LP Darmante de Capbreton (40),**

mention « activités aquatiques natation »

- **LPO Kastler de Talence (33),**

mention « activité physique pour tous »

CAPBRETON : Lycée DARMANTE

Activités Aquatiques Natation

- Cette mention concerne uniquement les Activités Aquatiques et la Natation
- Elle conduit à la passation du BNSSA nécessaire à l'entrée en BPJEPSAAN
- Le niveau d'exigence technique et sécuritaire attendu en natation correspond au niveau 4 de compétence attendu à l'épreuve d'EPS du baccalauréat professionnel.
- Les activités physiques pratiques sont aquatiques : natation, sauvetage, surf et sauvetage côtier, ...

Talence lycée Kastler : Activité Physique pour Tous

- Cette mention concerne les trois domaines d'activités physiques : sports de nature, activités d'entretien, activités d'affrontement individuel ou collectif.
- Le niveau d'exigence technique et sécuritaire attendu dans les activités physiques correspond au niveau 4 de compétence attendu à l'épreuve d'EPS du baccalauréat professionnel.